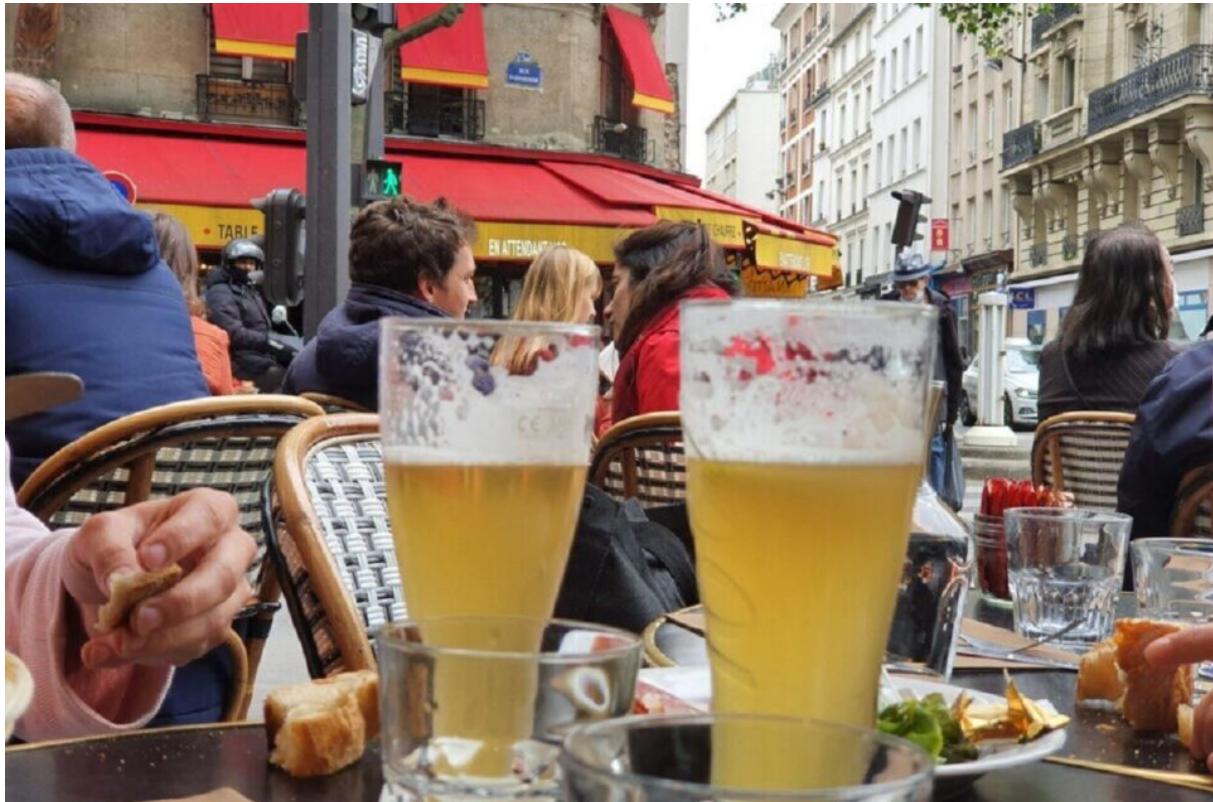


# À Paris, les plaintes se multiplient contre les terrasses : voici les arrondissements les plus touchés

Dans un rapport publié le 28 janvier 2025, la Chambre régionale des comptes pointe les effets néfastes engendrés par l'inflation de terrasses à Paris après la crise sanitaire.



La Chambre régionale des comptes fustige la gestion des terrasses par la Ville de Paris dans un rapport cinglant. (©SL/ actu Paris)

ActuParis, [Antoine Grotteria](#), 2 février 2025

Un document d'une soixantaine de pages qui sonne comme un **désaveu** pour la [Ville de Paris](#). **Règlement kafkaïen, riverains courroucés, sanctions « peu dissuasives »...** Dans un [rapport](#) rendu public mardi 28 janvier 2025, la **Chambre régionale des comptes** (CRC) d'[Île-de-France](#) pointe du doigt la politique menée par la mairie sur la **gestion des terrasses**, notamment depuis la fin de la [crise sanitaire](#).

## Un règlement mis en cause

Dans la capitale, les chaises et les tables des bars et restaurants sont **de plus en plus visibles**. D'après la CRC, le nombre de terrasses présentes sur l'espace public a crû de **26,5 %** entre 2018 et 2023, portant le chiffre à près de 23 000. Cette inflation s'explique par la mise en place d'un [règlement des terrasses et étalages](#) (RET) autorisant, en 2021, l'extension du domaine privé sur les places de livraison ou encore de stationnement entre le 1er avril et le 31 octobre.

Destinée à relancer l'**activité économique** des commerçants après la crise sanitaire liée au Covid-19, cette mesure a reçu du succès. En trois ans, la surface occupée a explosé de **60 %** à Paris. Pour les magistrats, la problématique se noue pourtant au cœur du RET.

« Trop complexe », le règlement de 67 pages ne s'avère pas toujours respecté sur les contrôles de conformité requis à chaque commerçant. Et ce, alors que les responsables ont pour obligation de verser une **redevance d'occupation** à la Ville de Paris. En 2022, cela représentait une somme de 39 millions d'euros.

## Les arrondissements du nord et de l'est principalement concernés

À la question du règlement, s'ajoute la problématique des nuisances. En constante hausse, elles ont pour corollaire une forte croissance des **plaintes**. Selon la CRC, **45 217 signalements** ont été adressés sur l'application « Dans ma rue », un centre mis en place par la mairie, entre le 1er janvier 2022 et le 30 juin 2023.

La grogne se concentre dans les arrondissements où les **bars** et les **restaurants** sont les plus importants : **Paris Centre**, le **9e**, le **10e**, le **11e** et le **18e**. Dans ces territoires, les plaintes dépassent les 3 000 occurrences. Problème ? Elles sont fréquemment peu suivies d'effets. « Un message indique 24 heures après la plainte que le dossier est clos », explique la Chambre régionale des comptes.

Si les procès verbaux ont augmenté de **57 %** entre 2016 et 2022, la police municipale, déployée pour ce genre d'infractions, intervient « dans une fourchette de 30 à 50 % » des plaintes. Dans le cas de sanctions, celles-ci se révèlent « peu efficaces », selon les magistrats, qui plaident en faveur d'un **renforcement des moyens** et d'une meilleure **concertation** avec les associations de riverains.

Source : [https://actu.fr/ile-de-france/paris\\_75056/a-paris-le-plaintes-se-multiplient-contre-les-terrasses-voici-les-arrondissements-les-plus-touches\\_62199655.html](https://actu.fr/ile-de-france/paris_75056/a-paris-le-plaintes-se-multiplient-contre-les-terrasses-voici-les-arrondissements-les-plus-touches_62199655.html)